



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Par arrêté préfectoral n° D3 BPA 22 0350, la vente à emporter de boissons alcooliques est interdite sur l'ensemble du département de l'Eure :

- du mercredi 13 juillet 2022 à 20h00 au jeudi 14 juillet 2022 à 8h00.
- du jeudi 14 juillet 2022 à 20h00 au vendredi 15 juillet 2022 à 8h00.

Toute violation des interdictions édictées par cet arrêté sera punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe.